

Rencontre « Aux frontières du plagiat »

MSH Mondes

18 octobre 2022, 14 h 30 -15 h

« Questions sur la lutte anti-plagiat »

Alexandre Serres

Référent à l'Intégrité Scientifique
de l'Université Rennes 2



En guise de plan

- **Introduction : rappels sur le plagiat**
- **Le flou juridique**
- **Les difficultés méthodologiques**
- **La complexité de l'auto-plagiat**
- **Les incertitudes sur le plagiat d'idées**
- **En conclusion, une réponse multi-dimensionnelle**

En introduction : rappels sur le plagiat

Définir le plagiat

- **Du vol d'esclaves :**
 - **Plagiaire** (1555) vient de *plagiarius* : celui qui achète ou vend comme esclave une personne libre
- **Au vol de mots :**
 - **Plagiat** (1697) : fait d'emprunter illicitement une œuvre originale

Sur le plagiat scientifique

- **Essence du plagiat scientifique :**
 - « Crime fratricide », entre pairs...
 - Disparition du/de la collègue
 - Appropriation abusive, non de l'œuvre d'autrui, mais de la paternité d'une œuvre (selon Laure Marino)
 - Atteinte au droit de paternité, au droit moral de l'auteur
- **Atteinte au chercheur plagié mais aussi à la communauté scientifique :**
 - Imposture faisant passer de l'ancien pour du neuf

(voir Laure Marino, « Repenser le droit du plagiat de la recherche », In *Le plagiat de la recherche scientifique*, LGDJ, 2012)

Sur la pratique et la perception du plagiat

- ▶ Selon l'enquête récente menée au CNRS, « L'intégrité scientifique et l'éthique de la recherche à l'épreuve de la crise Covid-19 », quelques indications intéressantes sur le plagiat :
 - ▶ **0,4 %** des répondants seulement déclarent utiliser « assez souvent » ou « très souvent » les idées ou les travaux d'autrui sans les nommer.
 - ▶ *« Mais ils sont plus de 20 % à considérer que les scientifiques de leur domaine sont capables d'agir de la sorte « assez souvent » ou « très souvent ». »*
 - ▶ *« D'une façon générale, plus le degré d'illégitimité perçue de la conduite est élevé, plus le pourcentage de répondants déclarant n'avoir « jamais » agit de la sorte est élevé, et plus l'écart observé avec l'estimation pour autrui se creuse. »*
 - ▶ **Ecart entre soi et les autres est le plus élevé pour la fraude perçue comme la plus grave, le plagiat**

Ne pas sous-estimer la gravité du plagiat

- **Plagiat dans une thèse peut être un motif d'invalidation de la thèse**
 - **Retrait du titre de docteur**
- **Motif de rétractation d'article**
- **Sanctions disciplinaires possibles (pour les enseignants-chercheurs)**
- **Sanctions judiciaires possibles (si plagiat qualifié en contrefaçon)**

Le flou juridique du plagiat

8

La dimension juridique du plagiat

- Sur « l'inexistence » juridique du plagiat :
 - Pas un délit
 - Terme reconnu : la contrefaçon
 - Mentionné dans aucun texte de loi, mais condamné de manière implicite :
 - « Le diplôme de doctorat est délivré après la soutenance d'une thèse ou la présentation d'un ensemble de **travaux scientifiques originaux**. » ([article L.612-7](#) du Code d'éducation)
 - Entré dans le Vocabulaire juridique de l'Association Capitant (9^{ème} édition, 2011) :
 - « Appropriation illicite de tout ou partie de l'œuvre d'autrui. Acte constitutif du délit de contrefaçon »
- Plagiat reconnu dans la déontologie :
 - Reconnu comme une « faute disciplinaire », susceptible de sanctions disciplinaires
 - Plagiat présent dans la « soft law »

Plagiat ou contrefaçon : quelle différence ?

- **Plagiat** : « *L'appropriation d'une idée ou d'un contenu (texte, images, tableaux, graphiques, etc.) total ou partiel sans le consentement de son auteur ou sans citer ses sources de manière appropriée* » (COMETS, CNRS « [Pratiquer une recherche intègre et responsable : un guide](#) », 2016)
- **Contrefaçon** : « *Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi.* » (Code de la Propriété Intellectuelle, [Article L335-3](#))

(Code de la Propriété Intellectuelle, article L335-3)

Les difficultés méthodologiques :

comment repérer, identifier et qualifier
les plagiats textuels ?

Quatre modes opératoires du plagiat textuel

- ▶ **A/ « Reprise textuelle sans masquage élaboré » :**
 - ▶ **Plagiat *verbatim***
 - ▶ Copier-coller d'une ou plusieurs phrases, de passages entiers, voire d'un document intégral, sans citer la source
 - ▶ **Traduction de textes écrits dans une autre langue, sans guillemets et sans citer la source**
 - ▶ **Résumé d'un texte sans citer l'auteur**
- ▶ **Forme de plagiat la plus simpliste et la plus simple à repérer :**
 - ▶ **Intérêt et pertinence des outils pour le plagiat *verbatim* :**
 - ▶ Outils de détection des similitudes (Compilatio)
 - ▶ Moteurs de recherche
 - ▶ Outils de traduction (DeepL...)

Source : Michelle Bergadaà, « *Le plagiat académique* », L'Harmattan, pp. 57-59)

Quatre modes opératoires du plagiat textuel

- ▶ **B/ « Procédés de masquage » :**
 - ▶ *« Allègement du texte plagié, résumé partiel, synonymie, alternance de plagiat verbatim et de paraphrases*
 - ▶ *Déplacement ou interversion de mots, expressions, propositions ou phrases*
 - ▶ *Transport d'une note de bas de page dans le corps du texte (ou inversement), changement du temps, du mode des verbes*
 - ▶ *Renvoi à d'autres sources que la source plagiée »*
- ▶ **Forme de plagiat plus difficile à repérer, parfois impossible à détecter par les outils**

Source : Michelle Bergadaà, « *Le plagiat académique* », L'Harmattan, pp. 57-59)

Quatre modes opératoires du plagiat textuel

- **C/ Le plagiat « patchwork » :**
 - « Camouflage recourant à des techniques sophistiquées » (Bergadaà)
 - Fabrication d'un texte « patchwork », à partir de différents extraits de textes
 - Ou éclatement d'un texte « en bribes disséminées »
 - Pratiques de collage, plus ou moins habiles, pouvant donner lieu à des textes confus et incohérents
- **Plagiat typique des nouvelles pratiques de travail intellectuel avec internet :**
 - Plagiat parfois involontaire

Source : Michelle Bergadaà, « *Le plagiat académique* », L'Harmattan, pp. 57-59)

Quatre modes opératoires du plagiat textuel

- **D/ « Appropriation de la pensée ou de l'expression d'un auteur de renom » :**
 - Recopie ou paraphrase d'un auteur renommé, parfois à l'échelle d'un livre entier
 - Revendication par le plagiaire d'une école de pensée...
- **Forme de plagiat assez rare chez les étudiants, concernant plutôt les chercheurs**
 - **Nécessité de bien connaître la pensée d'un auteur**
 - **Voir l'exemple du plagiat d'Edgar Morin en 2010 :**
<https://www.slate.fr/story/33291/universite-plagiat> et
<https://blog.educpros.fr/blog/2010/12/02/copier-et-coller-sans-guillemets/>

Source : Michelle Bergadaà, « *Le plagiat académique* », L'Harmattan, pp. 57-59)

Complexité de l'auto-plagiat

Sur la notion d'auto-plagiat

► Une définition :

- « *L'auto-plagiat s'applique aux auteurs qui réutilisent les contenus de leurs propres travaux sans les citer en les faisant passer pour des résultats nouveaux.* » (COMETS, [Avis n°2017-34 - Réflexion éthique sur le plagiat dans la recherche scientifique](#))

► Exemples :

- réutiliser tel quel un texte antérieur dans un nouvel écrit, sans citer sa référence ;
- publier deux fois le même article, dans deux revues scientifiques ;
- découper un même travail en plusieurs parties (« salami slicing »)

Gravité de l'auto-plagiat

- **Quels effets négatifs de l'auto-plagiat sur la recherche ?**
 - **Violation de l'engagement de l'auteur auprès de l'éditeur:**
 - **Tromperie sur l'originalité de son travail**
 - **Altération du droit du lecteur d'accéder aux sources de la connaissance**
 - **Gaspillage de temps, d'énergie des *reviewers***
 - **Compromission de l'évaluation académique par le gonflement artificiel des publications (« *salami slicing* »)**
 - **Altération des résultats des méta-analyses : analyses statistiques des résultats des publications**
 - **Fraude au système : gonflement du CV, usurpation du rang de publication, abus de position sociale...**
- **Auto-plagiat considéré comme une fraude par le « [Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche](#) »**
 - **Auto-plagiat comme motif de rétractation d'article par les éditeurs**

Exemple d'article rétracté pour « duplication of article »

Retracted article

See the [retraction notice](#)

> *J Hum Evol.* 2018 Jan;114:1-19. doi: 10.1016/j.jhevol.2017.09.005. Epub 2017 Oct 17.

RETRACTED: The revised stratigraphy of the hominin-bearing site of Kromdraai (Gauteng, South Africa) and associated perspectives

Abstract

This article has been retracted: please see Elsevier Policy on Article Withdrawal (<http://www.elsevier.com/locate/withdrawalpolicy>). **This article has been retracted at the request of the co-Editors-in-Chief and the authors. The Results and Discussion of this article duplicate significant parts of book chapter "A revised stratigraphy of Kromdraai", published by L.B., R.M., R.C., F.T. and J.B. in Braga, J. and Thackeray, J.F. (Eds.), "Kromdraai. A Birthplace of Paranthropus in the Cradle of Humankind" (2016, SUN MeDIA MeTRO, pp. 31-47), <https://doi.org/10.18820/9781928355076>. One of the conditions of submission of a paper to Journal of Human Evolution is that authors declare explicitly that that their work is original and has not been published previously. Reuse of any data should be appropriately cited. As such this article represents an abuse of the scientific publishing system. The scientific community takes a very strong view on this matter and apologies are offered to readers of the journal that this was not detected during the submission process.**

Variabilité de l'auto-plagiat

- **Sur la complexité et une certaine « acceptabilité » de l'auto-plagiat :**
 - **Auto-plagiat accepté dans la vulgarisation scientifique :**
 - *« l'on doit nuancer l'accusation d'auto-plagiat portée à celui qui cherche à diffuser le résultat de ses travaux. **On ne saurait évidemment considérer l'explicitation des résultats de la recherche pour le grand public comme un auto-plagiat de ceux-ci** » (COMETS, [Avis n°2017-34 - Réflexion éthique sur le plagiat dans la recherche scientifique](#))*
- **Un jugement au cas par cas :**
 - *« En résumé, le caractère frauduleux de l'auto-plagiat apparaît donc variable. **Le jugement d'auto-plagiat ne peut donc se prononcer qu'au cas par cas.** Mais s'il y a tromperie intentionnelle, il doit être considéré comme une vraie méconduite scientifique contraire à l'intégrité ». (COMETS)*

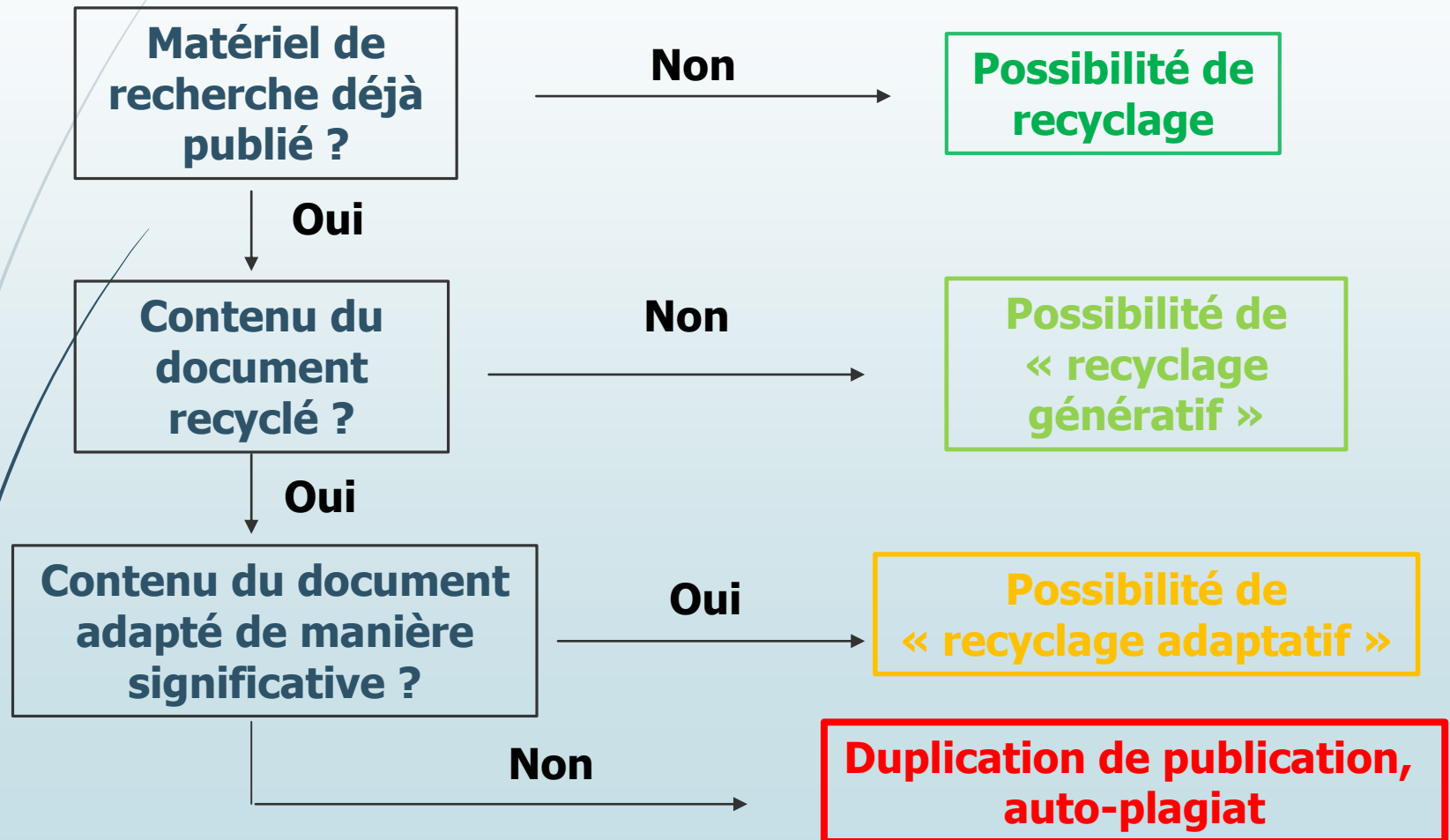
Pour éviter l'auto-plagiat : le recyclage de textes

- Définition du recyclage de textes par le Text Recycling Research Project :
 - « Le recyclage de texte est la réutilisation de matériel textuel (prose, visuels ou équations) dans un nouveau document lorsque :
 - (1) le matériel dans le nouveau document est identique à celui de la source (ou substantiellement équivalent à la fois dans la forme et dans le fond).
 - (2) le matériel n'est pas présenté dans le nouveau document sous forme de citation (via des guillemets ou un bloc d'indentation
 - (3) au moins un auteur du nouveau document est également un auteur du document précédent. »

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

<https://textrecycling.org/resources/best-practices-for-researchers/>

Pour éviter l'auto-plagiat : le recyclage de textes



Difficultés de la lutte anti-plagiat

23

- Dans les signalements de manquements à l'intégrité scientifique :
 - Bien identifier le type de publication du texte auto-plagié et le contexte :
 - Pre-print, revue scientifique, revue de vulgarisation, thèse... ?
 - Auto-plagiat dépend du contexte
 - Bien cerner l'importance, la part des passages auto-plagiés dans l'ensemble du texte :
 - 10 %, 50 %, 80 % ?
 - Lien entre la part d'auto-plagiat et le caractère de gravité
 - Caractériser la pertinence, le sens des passages auto-plagiés :
 - Quelle cohérence avec le reste du texte ?

Ressources sur l'auto-plagiat

- **Bergadà, Michèle.** « *Autoplégat, Plégat et fraude scientifique* ». 20 juin 2013. Disp. sur : <https://responsable-unige.ch/assets/files/auto-plégat.pdf>
- **Blog Compilatio.** « *Attention à l'autoplégat : le recyclage des travaux académiques* », 2 février 2022. <https://www.compilatio.net/blog/auto-plégat>
- **COMETS (Comité d'éthique du CNRS).** « *Réflexion éthique sur le plégat dans la recherche scientifique* ». Avis. Paris : CNRS, COMETS, juin 2017. p. 10-12. <https://comite-ethique.cnrs.fr/wp-content/uploads/2019/10/AVIS-2017-34.pdf>.
- **Obergöker, T.** « *Ce que Barnett veut dire : Un faussaire, des études littéraires et la Romanistique* ». *apropos [Perspektiven auf die Romania]*. 7 Décembre 2021, p. 107–114. DOI: <https://doi.org/10.15460/apropos.7.1843>
- **Université Polytechnique Hauts-de-France, SCD.** « *Synthèse CasuHAL. Mars – 2021* ». https://wiki.ccsd.cnrs.fr/wikis/hal/index.php/Fichier:Synth%C3%A8se_CasuHAL_Mars_2021.pdf
- **Text Recycling Research Project (TRRP). Duke University.** Disponible sur : <https://textrecycling.org/>

Incertitudes du plagiat d'idées

Le plagiat d'idée existe-t-il ?

► Non (au plan juridique) :

- « *Il faut savoir que le plagiaire ne commet pas de faute, ni de délit, dès lors qu'il n'emprunte que des idées et non la forme qui exprime celles-ci.* » ([COMETS, 2014](#))
- « *Les idées sont de libre parcours* »
- Le plagiat comme contrefaçon ne vise que « *la forme accomplie d'une œuvre* »
- Autrement dit, pas vraiment de recours juridique contre le plagiat d'une idée non formalisée

Le plagiat d'idée existe-t-il ?

► Oui (au plan scientifique) :

► « Relève du plagiat l'appropriation des résultats de recherche dont le plagiaire a eu connaissance avant que son auteur ne les ait publiés. Il s'agit alors d'un véritable vol de production intellectuelle, qui donne lieu fréquemment à des conflits de signature. » ([COMETS, 2014](#))

► Mais deux problèmes majeurs :

► Difficulté à établir et à prouver le plagiat d'idées :

► « L'appropriation d'idées saisies au vol au cours de colloques, de débats, de séminaires, de réunions, et même de discussions de couloir ou d'échanges de courriers numériques est plus difficile à établir. » ([COMETS, 2014](#))

► Complexité de l'appropriation d'idées :

► « Elle peut se produire de manière plus ou moins consciente car la recherche fonctionne par imprégnation d'idées, la créativité se développant à base d'échanges et souvent de co-construction collective prolongeant ce qui est déjà connu. Mais le vol d'idées conscient n'est pas éthiquement acceptable. » ([COMETS, 2014](#))

Traitement d'un signalement de plagiat d'idée : trois dimensions et cinq conditions à examiner

- **Une dimension matérielle :**
 - **un accès matériel** (suffisamment probant) du présumé plagiaire **aux textes, aux travaux ou aux idées** de la victime présumée ;
 - **une chronologie cohérente** avec le processus du plagiat ;
 - **des traces observables** de plagiat ou d'emprunt d'idées dans le texte présumé plagiaire ;
- **Une dimension « comportementale » :**
 - **un comportement du présumé plagiaire cohérent avec la pratique du plagiat ;**
- **Une dimension scientifique :**
 - **une paternité de l'idée présumée plagiée clairement établie**

Très grande difficulté à prouver l'existence ou l'absence de plagiat d'idée

**En conclusion :
une réponse
multidimensionnelle**

Quelles réponses au plagiat scientifique ?

- **La mise en place d'une politique d'établissement :**
 - Mobilisation des responsables
 - Dispositif des référents Intégrité scientifique :
 - Instruction des dossiers
- **La sensibilisation de la communauté enseignante :**
 - Chartes, informations...
- **La formation des doctorants :**
 - art de la citation, bibliographie, utilisation des LGR...
- **La réponse technique :**
 - Utilisation des outils anti-plagiat
- **La réponse disciplinaire :**
 - Sanctions...
- **La communication :**
 - Sur les mesures mise en place
 - Sur les sanctions

Quelques références pour aller plus loin

- COMETS (Comité d'éthique du CNRS). « Réflexion éthique sur le plagiat dans la recherche scientifique ». Avis. CNRS, COMETS, juin 2017.
- Bergada à Michelle. *Le plagiat académique*. L'Harmattan, 2015. 228 p.
- J. Guglielmi Gilles, Koubi Geneviève (sous la dir. de). *Le plagiat de la recherche scientifique*. LGDJ, 2012. 228 p.
- Leduc, Michèle. « Du plagiat sous toutes ses formes ». *Raison présente*, n° 207, n° 3 (2018): 25-36.
- Samson, Jacky. « Plagiat et autres mauvaises pratiques ». *Médecine Buccale Chirurgie Buccale*, vol. 21, n° 4, octobre 2015. <https://doi.org/10.1051/mbcb/2015051>.
- Smith, Eldon. « Plagiat, autoplagiat et reproduction de publications. ». *The Canadian Journal of Cardiology*, vol. 23, n° 2, février 2007. [https://doi.org/10.1016/s0828-282x\(07\)70736-5](https://doi.org/10.1016/s0828-282x(07)70736-5).
- Université de Montréal. « *L'intégrité intellectuelle à l'Université de Montréal* ». <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

**Merci de votre attention et
place à la discussion!**

Contact :

alexandre.serres@univ-rennes2.fr